

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CAUMONT SUR DU**

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le 05/06/2026
ID : 084-268403318-20260211-8403022026-DE

**Membres en
exercice :**

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

16

**Membres
présents :**

L'an deux mille vingt-six, le 03 Février à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Claude MOREL, Président du CCAS.

11

**Suffrages
exprimés :**

Etaient présents : M MOREL - MME MARESCAUX – M GUILLOT – MME LORNE – MME REYNAUD - MME BADALAMENTI – MME CORTE – M GIACARDI - M CECCONI- MME THORELLE – MME CONSTANT

15

**Date de
convocation**

Procurations : MME MURGIA A M GIACARDI – MME BILLAUD A MME MARESCAUX – MME ORTS A M GUILLOT – MME MALLEM A M MOREL

27/01/2026

Absents : MME GHIBAUDO

Secrétaire : Alix LORNE

DELIBERATION N°8403022026

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LA BOURGUETTE – INTERVENTION DU POLE RESSOURCE PETITE ENFANCE

Rapporteur : Claude MOREL

Par délibération en date de la présente séance, une convention de partenariat a été conclue avec l'Association LA BOURGETTE ayant pour objet l'intervention de l'Equipe Ressource du Petit Jardin au sein de la crèche Lou Nis et la mise en place d'éventuelles actions de prévention et de sensibilisation.

Pour mémoire, elle proposait trois types d'actions ponctuelles peuvent être organisés en fonction des besoins de la crèche, et sur demande de la Directrice autour :

✓ de la sensibilisation autour du développement de l'enfant (normal et pathologique) et l'inclusion des enfants en situation de handicap

✓ de la participation de l'Equipe Ressource du Petit Jardin des réunions de travail avec l'équipe de la crèche

✓ de conseils au sujet d'une situation singulière basées sur des observations de l'enfant au sein de la crèche assortis de recommandations.

Les interventions de l'Equipe Ressource sont gratuites. Elles s'inscrivent dans les missions de prévention et de promotion de l'inclusion des jeunes enfants en situation de handicap portées par l'association La Bourguette. Compte tenu de la qualité des interventions et à la demande des assistantes maternelles, il conviendrait de les étendre dans les mêmes conditions au Relais Petite Enfance

Le conseil d'administration, ouï son rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet d'avenant à la convention proposé par l'association LA BOU

Considérant que les clauses sont satisfaisantes.

APPROUVE l'avenant à la convention à passer avec l'association LA BOURGUETTE, domiciliée ZA du Revol, 231, chemin du Tour du Revol à LA TOUR D'AIGUES (84 240) gestionnaire de l'établissement « Le Petit Jardin » pour la mise en place d'éventuelles actions de prévention et de sensibilisation au sein du Relais Petite Enfance.

Autorise M. le Président à signer ladite convention

Précise que les dépenses seront inscrites au BP 2026

VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

POUR : M MOREL - MME MARESCAUX – M GUILLOT – MME LORNE – MME REYNAUD -
MME BADALAMENTI – MME CORTE – M GIACARDI - M CECCONI- MME THORELLE ..
MME CONSTANT – MME MURGIA – MME BILLAUD – MME ORTS – MME MALLEM

Fait à Caumont-sur-Durance le 04 Février 2026

Le Président

Claude MOREL



La Secrétaire de séance

Alix LORNE